

Les
rendez-vous
de la **retraite**

Du 20 au 25 novembre 2017

Les experts Agirc-Arrco
répondent à vos questions

Congé maternité, congé parental

Mieux identifier les incidences sur sa retraite

A l'occasion de la 2^e édition nationale des « **Rendez-vous de la retraite** », du 20 au 25 novembre 2017, les régimes de retraite complémentaire Agirc et Arrco informent les actifs sur leurs droits à la retraite, en fonction de leur différent parcours de vie.

Fidèles à leur mission d'intérêt général, les organismes paritaires Agirc et Arrco, qui gèrent les retraites complémentaires des 18 millions de salariés du privé, souhaitent encourager les actifs à s'informer sur leurs droits à la retraite, tout au long de leur carrière. Ceci pour permettre d'orienter leurs choix de vie personnelle et professionnelle, en toute connaissance de cause.

Marion, 35 ans, salariée, part bientôt en congé maternité.

✚ **Marion obtiendra des points de retraite complémentaire sans contrepartie de cotisations à trois conditions :**

- être affiliée à une caisse de retraite complémentaire au moment de son arrêt de travail ;
- bénéficier d'un arrêt de travail de plus de 60 jours consécutifs ;
- toucher des indemnités journalières de la Sécurité sociale.



Valérie, 42 ans, salariée, envisage de prendre un congé parental à l'arrivée de son 3ème enfant.

✚ Quand un salarié prend un congé parental, son entreprise ne lui verse plus de salaire. **Aucune cotisation ne sera donc versée** et aucun point ne viendra s'ajouter à ceux déjà inscrits à son compte (sauf accord d'entreprise spécifique).



✦ **3 enfants = majoration de sa retraite complémentaire**

Avec trois enfants, Valérie bénéficiera au moment de partir à la retraite, d'une majoration de sa retraite complémentaire.

Cette règle vaut également pour les enfants qu'elle aurait élevés sans en être la mère dès lors qu'ils ont été élevés pendant au moins 9 ans avant leurs 16 ans. Et elle s'applique aussi aux pères !

En 2015, près de 30 % des nouveaux retraités ont bénéficié d'une majoration de leur retraite Arrco pour enfants nés ou élevés. Cette majoration a représenté 4 % de leur retraite Arrco.

23 % d'anciens cadres ont également bénéficié de cette majoration sur leur retraite Agirc. Cette majoration a représenté plus de 8 % de leur retraite Agirc.

✦ **Enfant à charge = majoration de sa retraite complémentaire**

Chacun des deux parents bénéficie d'une majoration de 5 % de sa retraite, dès lors qu'il a au moins un enfant à charge au moment de son départ à la retraite. Cette majoration est valable jusqu'aux 18 ans de l'enfant (ou à ses 25 ans s'il est étudiant, apprenti ou inscrit à Pôle emploi).

En 2015, 5,6 % des nouveaux retraités, dans cette situation ont bénéficié d'une majoration de leur retraite Arrco. Cette majoration a représenté 6,7 % de leur retraite Arrco. 5,3 % d'anciens cadres ont également bénéficié de cette majoration sur leur retraite Agirc. Cette majoration a représenté plus de 6 % de leur retraite Agirc.

(Chiffres Agirc-Arrco)

Les Rendez-vous de la retraite 2017 – 2^e édition

S'informer sur sa retraite : les outils d'information et d'aide à la décision en ligne existent, mais restent insuffisamment connus ! Pour la 2^e année consécutive, les organismes de retraite complémentaire Agirc-Arrco partent à la rencontre des actifs, dans toute la France. Les « Rendez-vous de la retraite », organisés du lundi 20 au samedi 25 novembre 2017 sont l'occasion pour chacun des actifs, de faire le point gratuitement sur leur situation avec un conseiller et d'être guidé dans leurs choix. Au programme : dans chaque département, des consultations personnalisées sans rendez-vous, des conférences pratiques dans plusieurs grandes villes de France et un accès en ligne et en continu à une équipe d'experts retraite. Retrouver la liste des centres d'information (CICAS) partenaires de l'événement sur rdv-retraite.agirc-arrco.fr.

A propos de l'Agirc et l'Arrco

L'Agirc et l'Arrco sont les régimes de retraite complémentaire obligatoires des salariés du secteur privé. Tous deux reposent sur les principes de répartition et de solidarité entre les générations. Ils viennent compléter le régime de base de la Sécurité sociale et représentent entre 30 et 55 % de la retraite globale.

L'Agirc et Arrco représentent 18 millions de salariés qui cotisent avec leurs employeurs (1,7 million d'entreprises) pour constituer leurs droits futurs. Ils versent 70 milliards de retraites par an à 12 millions de retraités.

Pour plus d'informations : www.agirc-arrco.fr

Contact presse :

Agence Florence Gillier & Associés : 01 41 18 85 55 – 06 46 05 26 31

Virginie Belloir : virginieb@fgcom.fr